L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN: 8 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par John G. Monrose, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain avec bâtisses compris entre les rues Marais, Bienville, Villere et Conti.

Par Vincent & Co. aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Faïence et verrerie. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La liberté individuelle et les pouvoirs des juges.

Ce n'est pas la première fois que dans ces colonnes nous élevons la voix en faveur de la liberté individuelle contre le pouvoir arbitraire que se sont depuis longtemps arrogé les juges civils en Louisiane sous prétexte de faire respecter la dignité de leurs cours. L'affaire d'*habeas corpus* de MM. Frilot et Larrieux nous fournit une nouvelle occasion de poser les règles qui nous paraissent devoir être appliquées dans la matière. Il règne à ce sujet une déplorable confusion, qui a fait perdre de vue les vrais principes.

La liberté d'un citoyen est un droit sacré auquel il ne peut être porté atteinte que dans le cas d'une offense criminelle autorisant son arrestation et son jugement suivant des formes légales.

Or, il n'existe nulle part, dans les statuts criminels, de disposition qui déclare que la non exécution d'un jugement civil par l'une des parties constitue une offense criminelle. Si une telle disposition existait, le délinquant devrait être poursuivi devant la justice criminelle suivant les formes ordinaires, et il n'appartiendrait pas au juge civil de prononcer une pénalité.

Il n'existe selon nous qu'un seul cas où un juge civil puisse exercer l'autorité d'un juge criminel, c'est pour punir ceux qui troublent l'ordre dans sa cour pendant l'audience ou ceux qui lui manquent de respect lorsqu'il est sur son siége. Il importe pour la dignité de la justice que chaque juge ait la police de sa cour et soit armé du pouvoir d'y faire respecter l'ordre. Ce pouvoir devrait cependant être défini et limité. Mais, selon nous, le droit de punir un mépris de cour n'appartient au juge que relativement aux faits qui se sont passés pendant l'audience. C'est seulement dans l'enceinte de sa cour et pendant qu'il siége, que le juge civil peut exercer les attributions de juge criminel.

Accorder au juge civil le droit de punir de l'emprisonnement des actes commis hors de sa présence, ce serait lui donner un pouvoir dangereux et établir une confusion déplorable entre la juridiction civile, et la juridiction criminelle. Mais ce serait encore pis si on reconnaissait au juge civil le droit d'appuyer de la peine de l'emprisonnement, sous prétexte de mépris de cour, l'exécution de ses jugements. Ce serait méconnaître le caractère des obligations civiles et créer des délits ou des crimes inconnus aux statuts criminels.

La non exécution d'un contrat civil ordinaire ne constitue pas une offense pénale; la non exécution d'un jugement qui n'est que la constatation d'une obligation civile, ne peut davantage être traitée comme une offense pénale. Les jugements civils doivent être exécutés, par l'intermédiaire du shérif, au moyen des procédures décrites par la loi.

Quant aux obligations de faire, elles se résolvent, dit le droit civil, en dommages et intérêts; celles de ne pas faire peuvent également en cas de violation, donner lieu à des dommages et intérêts. L'emprisonnement n'est autorisé ni par le droit civil ni par le droit criminel comme moyen de sanction pour l'exécution d'un contrat ou comme punition pour une violation du droit d'autrui.

Dans l'affaire Frilot et Larrieux, le juge Hawkins a méconnu tous les principes que nous venons de poser et qui sont des principes constitutionnels, en ordonnant l'emprisonnement de ces deux messieurs, sous prétexte qu'ils avaient commis un mépris de cour en ne se conformant pas à une injonction qui leur interdisait d'abattre des animaux hors des abattoirs.

Nous avons dit tout ce que nous pensions de cette loi, et nous n'y reviendrons pas, cela n'est pas nécessaire à l'objet qui nous occupe. Il nous suffira de poser un dilemne, dont Mr Hawkins et tous les avocats qui le soutiennent ne sauraient sortir.

De deux choses l'une; ou la loi qui a établi le monopole des abattoirs déclare que c'est une offense pénale d'abattre des animaux en dehors des abattoirs et alors toute offense de cette nature doit être poursuivie devant la justice criminelle, ou elle ne le déclare pas et alors il n'appartient pas à un juge civil de se substituer au législateur et de condamner à l'emprisonnement les parties qui ne veulent pas reconnaître un monopole qu'elles considèrent comme arbitraire et inconstitutionnel. La seule chose que Mr. Hawkins, juge civil, puisse faire, s'il reconnait le droit exclusif réclamé par la Compagnie, c'est de lui accorder une indemnité égale au préjudice causé, indemnité recouvrable par les voies civiles ordinaires mais non par l'emprisonnement.

Avec la doctrine contraire, il n'y a pas de limite au pouvoir des juges civils, car aucune loi ne le définit. Ils peuvent rétablir la contrainte par corps et faire emprisonner, sous prétexte de mépris de cour, tous les débiteurs condamnés à payer des sommes d'argent qui ne veulent ou ne peuvent s'exécuter.

Nous avons traité cette question sans passion, abstraction faite du caractère des juges qui sont en opposition et du cas spécial en litige. Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que la conscience publique proteste contre toutes les atteintes portées à la liberté individuelle en même temps qu'à la liberté de l'industrie, sous prétexte de faire exécuter des lois de monopole achetées à prix d'argent à des législatures vénales pour créer des droits exceptionnels au préjudice des droits garantis par la Constitution à chaque citoyen.

LE NOUVEAU CHEMIN DE FER DU LAC.—Un train spécial est parti hier de la rue du Bassin, près de l'encoignure Canal, et a conduit au lac une centaine d'invités de la compagnie du chemin de fer "Canal street, City Park and Lake" dont le président est Mr. Thos. H. Handy.

La nouvelle ligne suit la rue Bienville jusqu'au chemin de la Métairie qu'elle traverse pour longer ensuite le nouveau canal d'Orléans jusqu'auprès du lac, puis elle traverse le canal et longe le lac pour aboutir à la station finale près de l'embouchure du bayou St. Jean, à l'endroit connu sous le nom du vieux fort Espagnol.

Sur l'emplacement du fort s'élève actuellement un hôtel avec restaurant et buvette. Sur l'autre rive du bayou se trouve un autre établissement du même genre et un peu plus loin l'ancien établissement Moreau.

Un lunch a été offert, par Mr Handy, à ses invités qui ont eu tout le temps d'examiner les lieux, car le train arrivé à cinq heures et demie n'est reparti qu'à sept heures et quart pour la ville où il est arrivé à un peu plus de huit heures.

La traction des trains de cette ligne se fait avec de petites machines à vapeur, à chaudière droite, appelées *dummies*, qu'il ne faut pas confondre avec les locomotives sans feu du système Lamm. Ces *dummies* font leur propre vapeur. Nous pensons que le trajet de la ville au lac par la nouvelle ligne, pourra se faire habituellement en une demi-heure, et qu'un grand nombre de visiteurs mettront à profit cette voie de communication avec les bords du lac.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 21 août de l'*Illustration* et du *Monde illustré*.

Les Troubles dans le Mississippi.

Les troubles qui viennent d'avoir lieu dans différents endroits entre les noirs et les blancs et tout récemment les désordres qui se sont produits à Yazoo City et à Clinton, dans le Mississippi, nous font craindre que le rétablissement si désirable de la paix et de la bonne harmonie entre les deux races, ne soit encore bien éloigné. Les prédications des aventuriers et des rénégats qui ont endoctriné les noirs ignorants des campagnes, ont pénétré trop profondément dans ces esprits si récemment ouverts à la vie politique, pour qu'il soit possible d'en détruire les funestes effets sans de longs et persistants efforts.

Au milieu de la masse des noirs qui est loin d'être douée de mauvaises dispositions, il y a un trop grand nombre d'hommes dont les instincts pervers et féroces se font jour dans certaines occasions, et on est effrayé en songeant aux conséquences que produirait l'enivrement du succès chez une race si facile à entraîner.

Les meneurs radicaux n'ont rien négligé pour maintenir leurs dupes dans des sentiments d'hostilité sourde à l'égard des blancs, et dès qu'une querelle personnelle surgit entre un blanc et un noir, comme cela est arrivé à Clinton, on voit de suite les noirs se masser dans une attitude hostile contre les quelques blancs présents, même si ceux-ci sont étrangers à la querelle.

Dans l'affaire de Yazoo City, il n'y a eu qu'une querelle de famille entre radicaux. Des centaines de coups de feu ont été échangés dans une salle au milieu d'une panique sans pareille, et, la seule victime a été un rénégat blanc qui aspirait à se faire nommer maire de Yazoo City. Les blancs n'avaient été pour rien dans cette bagarre: il parait, cependant, que tous les noirs du voisinage menaçaient de marcher sur la ville et d'exterminer toute la population; ils eussent été eux-mêmes embarrassés de dire pourquoi.

Dans l'affaire de Clinton, il y avait un barbecue auquel assistaient environ 1200 nègres. Vingt-cinq blancs, suivant une version, cinquante au plus, suivant une autre, regardaient en curieux. Une querelle s'est élevée entre un ivrogne qui voulait boire à même une bouteille de whiskey et un noir qui a voulu l'en empêcher, et lui a arraché la bouteille des mains. L'ivrogne a-t-il tiré le premier coup de feu? cela est possible, mais le résultat a été déplorable. Pendant que la masse des assistants pris de panique s'enfuyaient, les noirs, qui étaient armés, au nombre de plusieurs centaines, ont dirigé leur feu sur le petit nombre de blancs qui se trouvaient là. On connait les détails de cette lutte, qui a été caractérisée par des actes de sauvagerie sans nom et par de regrettables représailles.

Le propriétaire de l'habitation qui était sans armes sur le lieu de la scène, Mr Charles Chilton, négociant à Clinton, et natif de la Nouvelle-Orléans, a été tué en essayant de rentrer chez lui.

Cette affaire de Clinton prouve le danger que présentent de semblables réunions puis qu'il suffit d'un incident causé par un ivrogne pour pousser les noirs à une rage aveugle qui se serait traduite en un massacre de tous les blancs présents, si quelques uns de ceux-ci n'avaient pu se dérober par la fuite à cette fureur subite.

Le parti radical cherchera évidemment à provoquer dans le Sud des conflits de ce genre dans le but de perpétuer l'antagonisme des races. Il faut donc que les blancs soient constamment sur leurs gardes et que, tout en ayant une attitude ferme de nature à en imposer aux perturbateurs, ils fassent leur possible pour éviter les causes de conflit. Il est, malheureusement, difficile d'empêcher un fou ou un ivrogne de tirer un coup de pistolet au milieu d'une foule et on voit qu'il suffit d'un incident de cette nature pour amener un conflit sanglant et jeter l'alarme dans toute une région en faisant craindre une guerre de races.

La campagne électorale prochaine sera, il faut s'y attendre, très passionnée. Les aventuriers et les rénégats qui exploitent à leur profit presqu'exclusif, le vote des noirs, sentent qu'ils vont y jouer leur va-tout et nous avons à redouter leurs manœuvres. Une extrême circonspection sera donc nécessaire de la part des conservateurs. Ils doivent mettre à profit l'enseignement qui résulte des derniers troubles en Géorgie et dans le Mississippi.

GRANDE PARTIE DE BILLARD.—Une grande partie de billard doit être engagée jeudi 9 septembre, à 8 heures du soir, à l'Académie de Musique, entre Frank Maggioli et Henri Miller, pour le titre de champion du Nord et du Sud-Ouest.

—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la POMPE MCPHERSON, que l'on trouvera dans nos colonnes. Nous en parlerons plus amplement dans quelques jours.

☞ Mr. Jos. Hubbard, coin Remparts et Perdido, se félicite d'avoir réduit le prix de ses meubles. Il a écoulé une forte partie de son stock, et les acheteurs continuent à affluer à sa fabrique. On y trouve, à un bon marché vraiment exceptionnel, d'excellents meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher.

ÉCHOS DES INONDATIONS.

Le montant des souscriptions reçues à la présidence et publiées par le *Journal officiel* s'élève à 4,020,286 fr. 86.

Les souscriptions versées jusqu'à ce jour à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers payeurs généraux dans les départements, s'élèvent à la somme de 16 millions 846,639 fr. 91.

Si l'on ajoute cette somme au montant de la liste ci-dessus, on obtient le total de 20,866,926 francs 77 cent.

D'après le compte rendu officiel, les pertes faites par les particuliers pendant les inondations, dans le département des Hautes-Pyrénées, s'élèvent à huit millions.

La préfecture communique la note suivante aux journaux de Toulouse touchant la répartition des secours faite au nom du comité présidé par Mme la maréchale de Mac-Mahon:

Messieurs les délégués du comité central de secours, présidé par Mme la maréchale de Mac-Mahon, ont soumis jeudi dernier, au comité départemental de la Haute-Garonne, le travail d'évaluation auquel ils ont procédé, depuis leur arrivée à Toulouse, avec le concours des services départementaux et municipaux.

Les évaluations et les propositions qui en sont la conséquence ont été admises à l'unanimité, et Mr. Gossard, aide de camp du président de la république, l'un des délégués, a alors fixé ainsi qu'il suit la première distribution qui doit être affectée à la reconstruction des immeubles détruits:

1,610,906 francs seront employés à Toulouse, savoir:

935,307 francs pour Saint-Cyprien, partie intérieure de l'octroi;

504,518 francs pour Saint-Cyprien, partie extérieure de l'octroi;

171,081 francs pour la rive droite de la Garonne.

Mr le préfet a prié Mr le commandant Gossard d'exprimer à Mme la maréchale de Mac-Mahon les sentiments de profonde gratitude du comité et du département qu'il représente pour la sollicitude dont elle entoure nos désastres.

L'assemblée a aussi adressé ses vifs remercîments à Mgr l'archevêque, qui a bien voulu annoncer qu'il augmenterait de 5 0/0 (soit 80,000 f.) le montant du premier secours accordé pour la reconstruction.

MM. les délégués ont quitté le soir même la Haute-Garonne pour l'Ariége; ils seront de retour dans la huitaine pour procéder à la fixation des secours afférents aux immeubles dans les campagnes de la Haute-Garonne.

UNE MANIFESTATION IMPÉRIALISTE A VILLE-D'AVRAY.—La messe bonapartiste du 15 août à Saint-Augustin a été fort calme; les assistants, peu nombreux, n'ont provoqué aucune manifestation.

Il n'en a pas été de même, le soir, à Ville-d'Avray.

Dans une maison de plaisance,—et, ce qui est fâcheux à dire pour le parti, dans la maison d'une dame du demi-monde,—un feu d'artifice a été tiré. Toutes les pièces étaient conçues dans un esprit bonapartiste: il y avait des aigles, des N, des "Vive l'empereur!"

Les cris de "Vive la République" ont retenti dans la foule; du jardin de la villa, on a répondu par les cris de "Vive l'empereur!" et la police a dû intervenir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Conseil de Ville.

Séance régulière sous la présidence du maire Leeds.

Tous les administrateurs sont présents, excepté McCarthy, absent par congé.

Le maire renvoie sans son approbation l'offre de P. J. Sullivan pour faire une banquette de briques rue Poydras.

Le rapport mensuel réuni de l'administrateur des finances et de l'administrateur des comptes offre l'exposé suivant:

Balance 30 juin	$ 60,664 84
Reçu	272,140 09
Total	$332,804 93
Dépenses	284,853 02
Balance 31 août	47,951 91

L'administrateur Pilsbury rapporte le total des taxes collectées pendant le mois d'août, à .... $ 178,883 59

Total collecté des taxes de 1875 au 31 août $1,787,681 38

Une lettre de l'avocat de ville et de l'assistant avocat corrige une fausse impression des propriétaires du 3e ward. Le 10 p 0/0 sur la taxe du drainage a été payé non à eux mais à l'avocat qui poursuivit judiciairement la collection de cette taxe.

Une ordonnance faisant les allocations suivantes est adoptée:

Département des Améliorations.	
Bureau des rues	$272 61
Drainage	644 10
Bureau de l'administrateur	2 50
Département de la Police.	
Bureau de l'administrateur	$ 9 10
Enterrement de morts	12 65
Prison de paroisse	76 90
Work House	703 88
Maison de refuge des garçons	550 52
Farine pour boulangerie	542 00
Vieillards et indigents	232 53
Epaves	70 00
Places publiques	13 75
Cours de police	276 57

Autres allocations $1646 10, plus $15,953 94.

Rapport défavorable est fait sur un projet d'ordonnance accordant à la compagnie du chemin de fer Crescent un droit de passage pour étendre sa ligne. Le rapport est déposé jusqu'à la prochaine séance.

Après quelques autres affaires de peu d'importance le conseil s'ajourne.

CONFLAGRATION.

Destruction d'une église et de plusieurs maisons.

Hier matin, sur les 3 heures, un incendie qu'on suppose avoir été causé par la malveillance, a détruit entièrement l'église épiscopale de couleur, rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson. L'église venait d'être restaurée à neuf et appartenait à la congrégation. De là, les flammes ont gagné une maison basse en bois, rue d'Orléans 301, appartenant à Adam Christman et occupée par lui. Cette bâtisse, qui n'était pas assurée, a été réduite en cendres. Le feu, continuant son œuvre de destruction, a attaqué ensuite le No 297 1/2, rue d'Orléans, propriété de Mme Susan Fry, qui l'habitait. Il ne reste de cette maison que des décombres, mais au moins elle était assurée pour $400 et les meubles pour $200.

La maison voisine, double cottage à un étage, appartenant à Mr Auriliet qui en habitait la moitié, l'autre moitié occupée par Mr Peter Murphy, a été aussi rasée par le feu, ainsi que le cottage attenant rue d'Orléans 229, propriété de Mr P. Huss, occupée par Mr Sidés. Assurance $1000.

Les flammes, gagnant du terrain, ont atteint les cottages à un étage, rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson, appartenant à Mme Boulet, et dont l'un était occupé par Mr Louis Silvain, et l'autre vide. Les cottages ont souffert pour $400 de dommage. Un autre cottage, même rue, propriété de Mr Klein, et occupé par Mme Camelia, n'a été que partiellement détruit. Perte $400. Nous ignorons si ces dernières batisses étaient assurées.

Le feu a causé pour $400 de dommage au cottage voisin rue d'Orléans, entre les rues Prieur et Johnson, qui appartenait à Mr Lefranc et qui était habité par Mme Jones. Les flammes se sont propagées avec rapidité et ont atteint le double cottage à un étage, portant le No 309 rue d'Orléans, propriété de Wm. Spanz et habité par Mr Call. Mais là le dommage n'excède pas $200.

La maison vide voisine de Mr Moody, qui n'était pas assurée, a été totalement détruite. Les trois maisons basses, Nos 136, 138 et 140 rue Ste-Anne, appartenant à Mr Lefranc, dont deux étaient vides, ont été partiellement détruites.

Les pompes étant insuffisantes pour arrêter l'incendie, la dévastation a continué, et le double cottage 378 rue Ste-Anne, possédé par Mme Cavanaugh, et occupé d'un côté par Mme Denis et de l'autre par Mr Narcis a été partiellement brulé. Perte $400 avec une assurance de $1000. La maison basse en bois 374 rue Ste-Anne, appartenant à Mr Jourdain et occupée par Mr John Welsh, comme forge et maison de résidence, a été consumée totalement. Les flammes alors ont sauté de là à un cottage en bois à un étage rue Ste-Anne 372, possédée par Mme Cavanaugh et occupée par Louis Michon, et ont causé pour $300 de dommage, perte couverte par une assurance de $500.

Voilà un grand nombre de maisons détruites. On présume cependant que la perte totale ne dépasse pas $25,000, car il n'y avait pas dans tout le quartier une batisse de luxe. Mais le dommage n'en sera pas moins sensible aux propriétaires qui n'étaient pas assurés et aux locataires dont les meubles ont subi le sort des résidences.

On nous a rapporté beaucoup de rumeurs sur l'origine du feu et, d'après ces rapports, nous sommes disposé à croire qu'il y a là un coupable ou des coupables. Mais on dit tant de choses quelquefois sur la cause de ces catastrophes, et ces catastrophes, sont si communes, que notre chronique se taira à propos de celle-ci, comme elle l'a fait si souvent à propos de tant d'autres où le crime a été enseveli sous les ruines.

L'alarme a été donnée par l'officier Conners, à la boîte 242, à l'angle des rues Ste-Anne et Miro.

Encore un acte de l'affaire Frilot et Larrieux.

L'affaire devient plus sérieuse. Le juge Hawkins et l'assistant-avocat-général Dibble ont voulu s'entourer de lumières, ce qui prouverait qu'ils ne sont pas parfaitement convaincus de la supériorité des leurs. Plusieurs personnes se sont donc réunies hier dans le cabinet du juge afin d'en délibérer. Parmi ces personnes se trouvaient le colonel A. P. Field, qui revient de voyage, Jno. Ray, et MM. Ellis et Shaw. Nous disons que le col. A. P. Field assistait à ce conciliabule, mais il n'a pas paru entrer bien hardiment dans le système de la Cour Supérieure et de son remplaçant par intérim comme avocat-général, car s'il a donné une opinion d'acquiescement, il n'a pas voulu du moins interrompre l'interim et le juge Dibble reste chargé de la continuation de ce conflit extraordinaire sur un point de forme, ou plutôt de procédure, entre deux cours dont ni l'une ni l'autre n'a une juridiction d'appel. C'est drôle.

Enfin, à 11 heures, l'assistant-avocat-général Dibble a pris le *rule* suivant dont la remise immédiate aux parties intéressées et à leurs avocats, a été ordonnée par la cour.

"*L'Etat de la Louisiane contre François Frilot.*—Sur motion de H. C. Dibble, assistant-avocat-général, et sur la suggestion à la cour que le défendeur François Frilot, a violé d'une manière persistante et continue l'injonction lancée le 5 juillet 1875, nonobstant le writ supplémentaire de prohibition par la Cour Suprême et qui lui a été notifiée le 2 août 1875, limitant et annulant le writ de prohibition primitivement obtenu par le dit Frilot et remis au juge de cette cour et à l'assistant-avocat-général le 25 juillet 1875; et sur la preuve faite que le dit défendeur Frilot, a abusé d'une manière continue, persistante et volontaire le dit writ supplémentaire de prohibition en abattant des animaux pour d'autres personnes que lui-même et dans des vues de spéculation et bien au-delà de ses besoins, à l'époque où il obtint le writ d'injonction dans le procès entre lui et le "Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company," et au mépris de cette honorable Cour et en violation de l'injonction ici émise, comme il est dit ci-dessus.

Il est ordonné que le shérif saisisse la personne du dit François Frilot et le produise devant cette honorable cour mercredi prochain, 8 septembre, à 11 heures du matin, et là qu'il expose les raisons pour lesquelles il ne serait pas puni pour mépris de cour. Il est ordonné en outre qu'une copie de ce rule soit transmise au défendeur."

Une semblable procédure a été faite dans l'affaire de l'Etat contre John Larrieux.

Maintenant ce nouvel acte vaut-il mieux que les précédents. Il est certain que le juge Dibble s'est appliqué à y mettre toute la précision possible. Mais cela ne change pas la question au fond. Une négligence dans l'exécution d'un jugement comporte-t-elle nécessairement un mépris de cour? non. Or, il ne s'agit ici que d'un mépris de cour et non d'une résistance légale ce qui est bien différent.

Rapport mortuaire.

Nous voyons dans le rapport du Dr S. C. Russell, secrétaire du Bureau de santé, qu'il est mort à la Nlle-Orléans 138 personnes pendant la semaine qui a fini dimanche, 5 septembre, à 6 heures du soir. De ce nombre 28 personnes sont mortes de la fièvre, sous les spécifications qui suivent: 6 de la fièvre congestive, 1 de la fièvre intermittente, 1 de la fièvre puerpérale ou fièvre de lait, 3 de la fièvre rémittente, 5 de la fièvre scarlatine, 2 de la fièvre d'infection, (malaria), 3 de la fièvre typhoïde et 3 de la fièvre jaune.

Le Dr C. B. White, président du Bureau de Santé, ayant fait savoir, il y a deux jours, officiellement qu'il n'y avait pas un seul cas de fièvre jaune en toute la ville, il s'en suit que la Nouvelle-Orléans n'a jamais été plus saine qu'aujourd'hui, car il ne faut pas regarder comme un symptôme sérieux d'infection les trois cas isolés de fièvre jaune qui se sont terminés fatalement la semaine dernière. Des cas de ce genre sont signalés chaque année sans qu'il y ait épidémie. Il n'y a donc plus de raison d'arroser les banquettes avec ce fluide carbolique dont l'odeur incommode si vivement la population.

Arrêté deux fois par le même officier.

Un homme de couleur nommé Randall Thompson, à la recherche de qui l'officier Pigotte, de la police à cheval de Carrollton, s'était mis depuis dimanche matin, a été arrêté sur la plantation Sonist, à 5 milles au-dessus de Carrollton et enfermé dans la geole de ce faubourg, sur l'accusation d'être un condamné évadé. Thompson, pour avoir tué sa belle-mère au Camp Parapet, avait été convaincu et envoyé au pénitencier où il se trouvait depuis deux ans quand il réussit à s'esquiver. Mais ayant eu l'imprudence de revenir dans la localité où il avait commis son crime, il a été reconnu par le même officier Pigott qui l'avait déjà arrêté alors.

Tentative d'incendie.

John Hope a été arrêté rue Madison, entre les rues Jackson et Homer à Alger, et incarcéré, au corps de garde du huitième precinct, sur l'accusation d'avoir essayé de mettre le feu à la propriété de Mme. Christ Baker. Quand on l'a arrêté, on a trouvé en sa possession un quart de gallon d'huile de Charbon et un lot de bois de pin fendu.

Mise en liberté.

Mardi, à 11 heures et demie, le juge Abell a émis un ordre pour l'élargissement du shérif Wurtzburger, qui avait été envoyé à la prison de paroisse lundi pour mépris de cour.

Liquidation.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière séance du Bureau de conversion, les membres de ce bureau se réuniront aujourd'hui. 8 septembre, à 11 heures du matin, dans le cabinet particulier du gouverneur.

Comité central de l'Union des propriétaires.

La réunion hebdomadaire des délégués de l'Union des propriétaires au club central a eu lieu, hier soir, à la salle de l'Institut, sous la présidence de Mr Archibald Mitchel. Un quorum était présent.

Le Dr Thebaut, président du comité No 10, a rapporté qu'il était allé à Carrollton et qu'il avait appris qu'un grand meeting y serait convoqué pour le 18 du courant, nombre d'éminents orateurs devant s'y faire entendre. Il a dit qu'une lettre avait été adressée aux assesseurs qui en ont référé à l'avocat-général. En conséquence, il croit que l'affaire doit en rester là jusqu'à nouvel ordre.

Le désinfectant qui infecte.

Lundi, on a versé à profusion le désinfectant dans les rues Royale, Orléans, Dauphine et Remparts et hier soir, on a purifié de cette manière les rues Bourgogne, Bienville, Remparts, Conti et Bourbon. Nous ignorons précisément si cela est incommodant sans compensation, mais le fait est qu'il n'y a pas un seul cas de fièvre jaune en ville.

En tout cas, nous pensons qu'il vaudrait mieux bruler le goudron que de le répandre dans les rues avec un alliage qui infecte.

TEMPÉRATURE.—7 Septembre 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	81	27
12 M.	92	33
3 P. M.	96	35
6 P. M.	91	33

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général.
A. L. DE LA FOREST.

LA "FRANCE" AU HAVRE.—Une dépêche du câble annonce l'arrivée au Havre, dans la nuit de mardi à mercredi, du steamer de la compagnie transatlantique "France", capitaine Trudelle, parti de New-York le 21 août.

Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique*:

Par décrets du président de la République, rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères, en date du 5 août 1875:

Mr. le comte d'Aubigny, attaché payé à la direction des affaires politiques du département des affaires étrangères, est nommé secrétaire de 2e classe à Lima, en remplacement de Mr. le comte de Galard de Bearn, placé dans le cadre de la disponibilité de son grade.

Mr. le comte de Portalès-Forgier, attaché à l'ambassade de France à Londres, est nommé secrétaire de 3e classe, hors cadre, à Washington.

Est promu à la 1re classe de son grade: Mr. Bellaigue de Bughas, consul de 2e classe à Newcastle, pour prendre rang à dater du 1er avril 1875.

Le vice-consulat rétribué à Saint-Thomas est supprimé.

M. Luchetti, gérant du vice-consulat de France à Saint-Thomas, est nommé agent vice-consul à cette résidence.

Un vice-consulat rétribué est institué à Richmond.

M. de Sibourg, (Gabriel), chancelier de 2e classe en disponibilité, est nommé vice-consul à Richmond.

M. Grapinet (Henri-Alexis), chancelier de 2e classe à la Nouvelle-Orléans, est admis, sur sa demande, au traitement d'inactivité de son grade.

M. Déjardin (Alfred), chancelier de 3e classe à Newcastle, est appelé en la même qualité à la chancellerie du consulat de France à la Nouvelle-Orléans, en remplacement de M. Grapinet.

M. Hubert (Paul), chancelier de 3e classe à Tiflis, est appelé en la même qualité à la chancellerie du consulat de France à Newcastle, en remplacement de M. Déjardin.

Pontoise, 20 août.—Nous venons de terminer le bilan du désastre causé par l'ouragan du jeudi 12 août.

On peut, sans exagération, évaluer à TROIS MILLIONS les pertes subies par le canton de Pontoise ce jour-là.

Les communes d'Osny, de Neuville, de Cergy, de Boisemont, de Courdimanche, de Jouy-le-Moûtier, de Vauréal, et surtout le petit hameau de Jouy-la-Fontaine, ont été particulièrement ravagés.

Deux chevaux remorquant un bâteau ont été noyés dans l'Oise, pendant la tourmente. Le gibier, très abondant cette année, a péri. On a ramassé sur les territoires de Cerny et de Puiseux un grand nombre de lièvres et plus de 500 perdreaux tués par la grêle. Le pays offre l'aspect de la dévastation. Nous sommes ruinés.

—Lyon, 20 août, 8 h. soir.—La Cour d'Assises a condamné ce soir, à sept heures, Bouvier, ancien directeur des prisons du Rhône après le 4 septembre, successivement rédacteur des journaux l'*Excommunié* et le *Maudit*, à trois ans de prison, 1000 francs d'amende et aux dépens, pour faux en écriture privée.

—Un Cham fort amusant. Un homme à l'air effaré jette un papier dans une casserole:

—C'est insupportable! s'écrie la cuisinière, depuis que monsieur est député, faut qu'il vote dans tout!

36

La Philosophie du mal.—La philosophie du mal est un sujet très digne de l'attention du genre humain, mais, malheureusement, il est plus généralement négligé qu'aucun autre sous le ciel. Décidément le fait le plus important que l'examen de ce mal peut mettre en lumière c'est que dans neuf cas sur dix la cause originaire du mal est la débilité, générale ou locale, et que les premiers symptômes de son approche sont identiques à ceux qui montrent un défaut de puissance vitale. Tel étant le cas, il est parfaitement clair qu'un traitement tonique est ce qu'il y a de plus nécessaire au début de la maladie. Comme tonique fortifiant, les **Hostetter's Stomach Bitters** ont obtenu l'endossement le plus positif qu'ils aient reçu de l'éminente faculté médicale et ils occupent depuis fort longtemps un des premiers rangs parmi les remèdes de fondation et de famille. Leurs propriétés comme altérant des conditions dérangées de l'estomac, du foie, des boyaux et comme préventif des fièvres d'infection, ne sont pas moins renommées, et elles ont reçu de la faculté des recommandations non moins prononcées.

Décédée, hier, à 5 heures de l'après-midi, Mademoiselle CLARA BORDELON, à l'âge de vingt-huit ans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux des familles Dumartrait, Fuselier et C. Cavaroc Jr., son beau-frère, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles. Le convoi partira aujourd'hui à 4 heures précises de sa dernière résidence, paroisse St-Bernard et passera à 5 heures encoignure St-Louis et Remparts.
De la part de sa famille.

Décédé, hier matin à six heures, à l'âge de soixante-un ans, VICENTE CAMUGLI, natif de Bastia, Corse (France). Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, rue Remparts No 443, entre Union et Français.
De la part de sa veuve.

Décédé, hier matin à 6 heures, VINCENTE CAMUGLI, président de la société de bienfaisance mutuelle Nouveaux Lusitanos, natif de l'Ile de Corse (France), à l'âge de soixante-un ans.

Les officiers et membres de la société de bienfaisance mutuelle Nouveaux Lusitanos sont respectueusement invités à se réunir à leur salle habituelle à 3 heures et demie P. M. aujourd'hui, 7 septembre, pour assister à son enterrement.

Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue Amour encoignure Union.
Par ordre du 1er vice-président,
L. CIPRIANI, Secrétaire.

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier matin à 6 heures, notre frère honoraire VINCENT CAMUGLI, âgé de soixante-un ans, natif de l'Ile de Corse (France). Les officiers et les membres de cette société sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 443 rue Remparts entre Union et Français.
Par ordre du Président.
AUG. ERATH, Secrétaire.

Salle de la Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.—Nlle-Orléans, ce 7 septembre 1875.—Tous les membres de cette société sont requis d'assister à l'enterrement de leur frère, VINCENT CAMUGLI, qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises.
Par ordre du Président protem,
F. LAMBERT.
L. J. COURTIN, Secrétaire.

Société Portugaise de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.—Décédé, hier à 6 heures du matin, à l'âge de 61 ans, VINCENTE CAMUGLI, natif de l'Ile de Corse, (France), et membre de cette société. Les membres de la société et les amis du défunt sont priés de s'assembler à la salle, chemin du Bayou, entre les rues St-Claude et Tremé, à trois heures et demie P. M., pour assister aux funérailles.
Par ordre du Président,
FRANÇOIS MOREAU, Secrétaire.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Falleció ayer á las 6 de la mañana, el socio VICENTE CAMUGLI, natural de Corsica, y de 61 años de edad.

Los miembros que componen esta sociedad se servirán reunirse en el local Loja Perseverancia, esquina Dumaine y San Claude, hoy miercoles á las 4 de la tarde, para asistir al entierro de dicho finado socio.

Se requiere la mayor puntualidad.
Por orden del Presidente,
VICENTE PLANELLAS.
JOSÉ MUÑIZ, Secretario.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of La., au No 19 de la rue du Camp.—Nlle-Orléans, 7 septembre 1875.—Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de Thomas McKenna, décédé à la Nlle-Orléans, le 14 février 1875; de la mort de John Boensel, décédé à la Nlle-Orléans, le 4 mars 1875; de la mort de N. Barron, décédé à la Nlle-Orléans, le 29 mars 1875. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, au bureau de la société, No 19 de la rue du Camp, ... 13 octobre 1875, à 4 heures P. M., et d'y payer ... A. W. YOUNG, secrétaire.
5 sept—au 12.

Département des Améliorations.
Hotel de Ville, 7 septembre 1875.
Il sera reçu, à ce département, jusqu'à LUNDI 13 septembre 1875, à midi, des propositions cachetées pour la fourniture, à la ville, de deux cent cinquante mille pieds de bois de construction, d'après le cahier des charges déposé au bureau du voyer. Le paiement sera effectué dans les trente jours qui suivront la livraison.
E. A. BURKE, Administrateur.
8sept—jusqu'13m. inc.

Aux planteurs sucriers, aux cultivateurs de riz,
AUX FABRICANTS, INGÉNIEURS, &c.
La pompe à vapeur, à vide, patentée, de
McPHERSON.

Le public connait cette pompe depuis un an. Elle soulève de grandes quantités d'eau ou d'autres liquides; il lui faut que peu de force et la friction de machine est fort légère. Elle est incomparablement utile et économique sur les habitations sucrières, dans les distilleries et les fabriques; sur les chemins de fer, les navires et les bateaux à vapeur; dans les hôtels, les chantiers de marine, les mines, &c.

On peut la voir fonctionner et obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant à
EDWARD THOMPSON, Agent pour le Sud et le Sud-Ouest.
Au No 90 de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans.
8sept—MerJSD Lue.

Pension française.
MME A. LAPOND prévient le public et son ancienne clientelle qu'à partir du 15 septembre elle prendra des pensionnaires au mois ou à la semaine.
Rue Bourbon, 169 sous l'Opéra.
7 sept—1m

Demande.
On demande un jeune homme de 25 à 30 ans, parlant bien l'anglais et le français. S'adresser encoignure Dauphine et St-Louis. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 7 sep—3t.

Changement de domicile.
Le Dr H. de RANCE retourne à son ancien domicile, 288 rue Tremé, entre Quartier et Esplanade. 7sept—15j

MAISON P. MALLARD
En liquidation,
55 ....RUE ROYALE.... 55
Devant clore sous peu sa liquidation, M. Mallard invite de nouveau toutes les personnes qui désirent monter leur maison, de venir s'assurer par elles-mêmes, avant d'aller ailleurs, de l'avantage offert sous tous les rapports, du choix et du bas prix de ses articles d'ameublement, tels que chambre à coucher, parloir, salle à manger, glaces, rideaux, stores, articles de fantaisie et d'ornements, papier peint, &c., &c., &c.
5sept—1m

Cabinet de Lecture.
No 117 Rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
Le Cabinet de Lecture comprend tous les romans des meilleurs auteurs, ainsi que les dernières publications de tout genre—Romans, voyages, histoire, critique, &c.
CONDITIONS:
1 an $6 00—6 mois $4 5—3 mois $2 00—1 mois 75cts.
Articles de bureaux, Journaux d'Europe et d'Amérique. 5 sept—1m.

PAUL SAUVE,
Marchand de fournitures de bureaux, fabricant de livres en blanc, imprimeur, lithographe, &c., &c.
Au No 30 de Commercial Place, près St-Charles. Ses prix sont modérés et il s'engage à satisfaire sa clientèle.
FRANK D. OGDEN et LOPEZ SAUVE, commis.
5 sept—7t.

Reçu par le steamer "Cordova."
25 sacs graines pour oiseaux. A vendre par
JOSE BARBA, No 255, rue Vieille Levée.
5 sept—3t

Changement de local.
Le dépôt des MACHINES A COUDRE DE GROVER & BAKER a été transféré
Au No 5 de la rue de Chartres,
le premier magasin après la rue du Canal.
5 sept—5, 7, 9, 12.

ALDIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARITÉS, ERNEST MÉRILH.
A. ROCHEREAU & CO.
Seuls agents pour la vente du
Champagne KRUG & Co,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de VINS, EAUX-DE-VIE, SARDINES, &c.
8 South William Street, New-York. 16 & 18 rue St-Louis Nlle Orléans.
1er sept—15f

Avis de société.
Mon fils, A. EUGENE MORPHY, est admis, aujourd'hui, comme associé dans ma maison. Le nom de la société sera, dorénavant, D. E. MORPHY & SON.
D. E. MORPHY.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1875.
2sept—6f

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév—1an.

Meubles! Meubles!

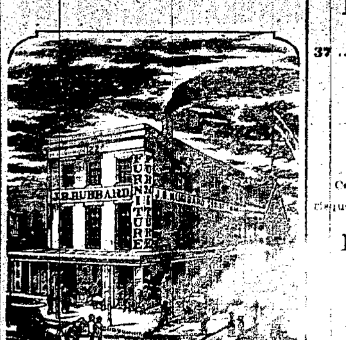

Maison établie en 1840.

Jos. B. Hubbard

Au No 122, rue des Remparts.

Coin de la rue Perdido.

FABRICANT ET MARCHAND DE

MEUBLES

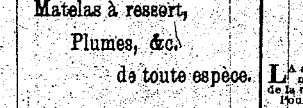

Tapisserie, Matelas, Matelas à ressort, Plumes, &c. de toute espèce.

Il continue sa liquidation.

SA DEVISE EST:

"Bon marché, mais comptant, invariablement."

Meubles de salon, faits par lui-même, de tous les genres et à

Très bas prix.

Causeuses, ottomanes, berceuses, sofas, &c., &c.

Glaces françaises, étagères, tables de centre; pupitres et secrétaires de dames pour le salon, chaises de fantaisie.

JOSEPH B. HUBBARD.

AU COIN DES

Rues Remparts et Perdido.

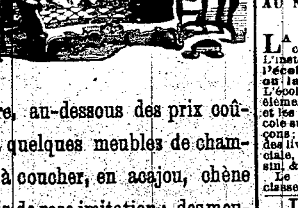

Offre, au-dessous des prix coûtants, quelques meubles de chambres à coucher, en acajou, chêne et bois de rose imitation; des meubles en noyer, à des prix très raisonnables; des armoires à glaces et sans glaces, des bureaux, des lavabos, des bois de lit, des chaises et des berceuses--grande variété.

Meubles de salle à manger, en chêne et en noyer; meubles de bureaux, bibliothèque, corridors, cuisine et galeries.

Soyez vous-mêmes les juges! Il n'y a pas ici de charlatanisme.

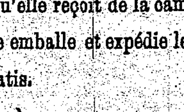

La maison remplit, sans retard, les ordres qu'elle reçoit de la campagne; elle emballe et expédie les meubles gratis.

S'adresser à

JOSEPH B. HUBBARD

Au No 122 rue des Remparts, Côté Sud, Coin Perdido.

FACTORS AND TRADERS' INSURANCE COMPANY,
37 ....rue Carondelet............37
Actif, 30 avril 1875: $1,486,315 88
Cette Compagnie émet des polices contre les risques de
Feu, de Rivières et de Mer
aux taux les plus bas du tarif.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt Lyon
Samuel E. Moore,	Wm. C. Raymond,
I. L. Warren,	Jas. S. Prestidge,
E. T. Buckner	Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. B. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,

B. F. Eschleman.
5sept—1m

Liquidation! Liquidation!
E. F. MIOTON,
No 47 rue Royale.
Faïences! Porcelaines! Verreries!
PLAQUÉS et ARTICLES DE MÉNAGE.
Désirant me retirer des affaires, j'offre à partir de ce jour à des prix bien au dessous du coût mon STOCK entier de marchandises consistant en Faïences, Porcelaines, Verreries, articles ménagers, articles pour familles, hôtels, restaurants, bateaux, etc.
J'invite spécialement les marchands de la campagne à venir examiner mon STOCK avant d'acheter ailleurs, convaincu qu'ils trouveront chez moi à s'approvisionner soit en gros, soit en détail à bien meilleur compte.
Je disposerai à l'amiable du contenu de mon vaste magasin pour du comptant à vil prix jusqu'au 30 mars prochain et à partir du 1er mai je liquiderai le reste à l'encan par le ministère de Mr Jno. G. Monroe, encanteur.
5sept—3m. E. F. MIOTON.

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,
Au No 13 de la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane.
—Dirigé par—
G. J. LORD.
La session de 1875-76 de cette institution commencera le LUNDI, 27 septembre, époque de la rentrée des classes.
Pour les prospectus, &c., s'adresser à l'Academy. 4sept—2m

St. Stanislas Commercial College,
BAY ST-LOUIS, MISS.
Cette institution est sous la direction des "Frères des Sacrés Cœurs." La réouverture des classes aura lieu JEUDI, le 16 septembre. Les parents voulant procurer à leurs enfants une excellente éducation commerciale, accompagnée des meilleures conditions pour leur santé et leur bien-être, trouveront là tous les avantages désirables.
Pour toute information, s'adresser à "St. Aloysius Academy," coin Chartres et Quartier, N. O., ou au Président du Collège. 1er sept—1 m.

INSTITUTION D'AQUIN,
Au No 283 du chemin du Bayou, près Claiborne.
MLLE H. FITZGERALD, Principale.
Cette institution, dirigée depuis cinq ans par Mlle H. Fitzgerald, commencera sa quarantième session annuelle MERCREDI 1er septembre 1875.
Les familles sont priées d'y envoyer leurs enfants sans retard afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages du cours.
Pour les conditions ou autres informations, s'adresser à l'institution. 25août—1m

Young Ladies BIENVILLE ACADEMY.
Dirigée par Mme Tisné.
No 93 rue Ste-Anne.
Cette nouvelle institution se recommande aux familles et offre dès son début, les meilleurs avantages. Toutes les branches d'une éducation complète y sont enseignées. La Directrice de cet établissement, ayant reçu tous les DIPLOMES qu'exige l'Académie en France, se promet d'élever les jeunes filles confiées à ses soins, sur le modèle des meilleures institutions françaises.
Les prix seront modérés. 29 août—1m

Collège Commercial et Littéraire,
JULES CHOPPIN, DIRECTEUR.
Cette institution située au coin des rues Remparts et Orléans, reprendra son cours régulier à partir du 1er septembre 1875.
29 août—1m.

INSTITUT ST-LOUIS,
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme Matthey.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MERCREDI, 1er septembre 1875. La directrice compte sur l'exactitude des élèves.
Le 1er octobre, il sera ouvert à l'Institut un cours théorique et pratique de langue espagnole, auquel pourront assister, au prix payé par les élèves, les jeunes dames et les demoiselles qui le désireront. 27août—3mois

Ecole Allemande-Américaine.
(Pour les filles et les garçons.)
AU No 88 DE LA RUE BOURGOGNE, entre les rues Conti et St-Louis.
La quatrième session annuelle de cette école commencera le MERCREDI, 1er septembre.
L'institution est divisée en trois départements—l'école préparatoire, l'école élémentaire, ou la grammaire, et l'école supérieure.
L'école préparatoire a deux divisions; l'école élémentaire se compose de trois classes (les filles et les garçons sont complètement séparés). L'école supérieure est exclusivement pour les garçons; l'anglais, l'allemand et le français, la tenue des livres, la géométrie, la géographie commerciale, l'histoire, la chimie, la minéralogie, le dessin, &c., y sont enseignés.
Le prix est de $1 à $8 par mois, suivant les classes. 15août—1m

INSTITUT ST-CHARLES,
(Anciennement dirigé par Mme Macé-Lefranc.)
EXTERNAT ET PENSIONNAT DE DEMOISELLES SOUS LA DIRECTION DES DAMES OCTAVE LABRANCHE.
Mlle Octavie Labranche, Directrice.
Les classes recommenceront le 1er septembre 1875. 8 août—1m.

Collège Commercial de Dolbear
203 ....Rue du Canal.... 203
Au TROISIÈME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, de calligraphie, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 5 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.
LEVI DOLBEAR, président.
N.B.—Privilége d'élève à vendre.
5fév—1anMJD

FRANÇOIS KROLL,
Professeur de Musique,
123 - - - rue Bourgogne - - - 123
Leçons de Violon, Piano, Solfége et Harmonie.
PRIX: Leçons particulières ......par mois $9
Demi Leçons 5
Leçons collectives 5
Aussi: Transcription pour musique de chant et d'instruments en général. 12août—2mois

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 181 rue du Camp, encoignure Julie. 25 avril—

Propriétés à vendre et à louer

Excellente occasion--Pharmacie à vendre.
A VENDRE, pour cause de départ, une bonne PHARMACIE, bien achalandée, ayant un stock complet, située dans une des meilleures positions de la ville, au centre du Deuxième District. Conditions très libérales. S'adresser à E. Lanzac, chez Mr J. LYONS, droguiste, au coin des rues Camp et Gravier. 8 sept—1m VD Me

A louer pour le 1er Octobre.
LA maison basse, avec mansarde, No 196 1/2 rue de l'Esplanade, entre Marais et Villeré, Deuxième District, avec installations de gaz, cour briquetée, cuve. Le tout en bon état. S'adresser au bureau du shérif à M. de Armas. 7 sept—2f par sem

A vendre.
GROCERIES. La Café-Grocerie, située au coin des rues Barthélemy et Dauphine, se distinct, ayant une bonne clientèle. Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à Mr P. N. Canton, Nos 103 et 105 rue Vieille Levée, entre les rues St-Louis et Conti. 5 sept—7f.

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceilling) à $12 00 les mille pieds, livré.
B. W. Boards à $13 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.
11juin—1an DMarJ.

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
La maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN
NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères.
Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG
Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie., des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie.; des SARDINES GILLET; du GENIÈVRE La CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.
23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS. 27 déc—1an

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions
No 71, RUE DE CHARTRES.
J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE MÊLÉ, de la Havane, d'un arôme et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une nouvelle marque, LA HERMOSA, et dans des boites d'une forme spéciale, contenant chacune 50 cigares.
Boites au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros.
F. HAEHNEL.
23 mars—4m

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.
Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.
Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes du dernier genre,
Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas
Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyron, No 69 de la rue Conti.
29 nov—1an NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON-D'ETAT.
Où il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane pur ou du pays. Attaché à sa manufacture, il a un DÉPARTEMENT DE DÉTAIL où il vend ses cigares en quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent de bons cigares à bon marché devront visiter son magasin. 31mars—6mDMJ

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.
58 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS, LNE. 16mai—1an

E. E. KEEP, W. E. RAYMOND, W. B. RICKEY. — E. E. KEEP, en commandite.
Keep, Raymond & Co,
Marchands de Groceries
ET DE PRODUITS DE L'OUEST, EN GROS.
Négociants-Commissionnaires,
Aux Nos 77 et 79 de la rue POYDRAS, Nouvelle-Orléans.
Spécialité de
Sucre, mélasse, café, riz et tabac, farine, bacon, porc, jambons, saindoux, beurre et fromage, savon, chandelles et amidon.
Marchands de toute espèce de comestible. Seule agence des marques
Plant's Mills, St-Louis, Plants Extra, Belle Creole, Trojan, Central, et des qualités ordinaires et de choix.
Nous sommes prêts à remplir, au plus bas prix du marché des ordres pour toute espèce de groceries et de produits de l'Ouest.
Etant à même d'écouler toute espèce de produits de l'Ouest, nous sollicitons le patronage des expéditeurs, et serions heureux d'avoir une correspondance avec les maisons qui désirent acheter ou vendre sur le marché de la Nouvelle-Orléans. 31 août—10f.

Fabrique du Sud.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.
Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane.
—J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.
Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et à l'Ouest.
Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans.
Je signale le sujet à l'attention de la communauté. JOHN HANSEN.
20 août—5mois. Au No 35 de la rue du Canal.

PHARMACIE DUCONGÉ
39 - - - Rue de Chartres - - - 39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.
Les acheteurs trouveront, à cet ancien établissement, si favorablement connu, un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS, et AMÉRICAINS.
Ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES,
En un mot tout ce qu'a généralement une pharmacie de premier ordre.
La maison sollicite les ordres de la campagne.
DÉPÔT du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ.
sept—1m

Avis de société.
Mon fils, A. RINGGOLD BROUSSEAU, a un intérêt dans mes affaires depuis le 1er mai 1875. Le nom de la maison sera, dorénavant, A. Brousseau & Son.
A. BROUSSEAU.
11 août 1875 12août—1m

ORDONNANCE GRATUITE
pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'épilepsie, de l'ivrognerie, des catarrhes, de l'asthme et de la consomption.
S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass.
Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance.
14juil—1an

PHOTOGRAPHIES.

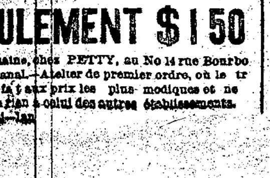

SEULEMENT $1 50
la douzaine, chez PETTY, au No 14 rue Bourbon près Canal. Atelier de premier ordre, où le travail se fait aux prix les plus modiques et ne cède en rien à celui des autres établissements.
28 mai—1an

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 SEPT. – CLASSE No 214
14 53 47 27 7 41 9 15 6 49 52 42 1 — —
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 7 Sept. 1875
E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

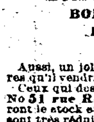

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51 rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE DE VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DÉTAIL à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE, BOIS d'ACAJOU, BOIS de NOYER, BOIS de CHÊNE et en BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront le stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 août—6m

Lager de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartre
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'ayant achevé son immense appareil pour la fabrication du LAGER BEER, il est prêt à vendre, à meilleur marché que ne se vendent les autres marques, de la bière faite ici ou dans les Etats-Unis. 13juin—6m

Bureau de Prêt du Peuple.
Coin Royale et Conti.
Entrée privée, 62 rue Conti.
PRÊTS libéraux faits sur dépôts de Diamants, de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'articles. 27juin—6m

Taxes de dessèchement.
TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTRÔLE des mandats de dessèchement. Une demande qui lui serait adressée directement garantirait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.
JAMES B. GUTHRIE, agent, Au No 122 de la rue de
6mai—6m.

L'Huile de Sureté du Peuple.
Dépôt principal au No 15 de la rue Dauphine, Nlle-Orléans.
"Plus d'accident provenant de l'huile de charbon!" si vous brûlez l'huile de sureté du peuple. Il n'y a absolument aucun danger à l'employer et elle dure aussi longtemps que aucune des huiles légères appelées non explosibles.
T. SEWELL, Propriétaire.
Lisez les certificats du Bureau de Santé.
Laboratoire du Bureau de Santé
Etat de la Louisiane,—No 159 de la rue du Canal. Nlle-Orléans, 14 Janvier 1874.
Au Dr C. B. White, président du Bureau de Santé.
Monsieur—L'échantillon d'huile que m'a remis Mr. Thomas Sewell a un jet de lumière de 155 degrés Farenheit; il offre donc toutes les garanties nécessaires de sûreté.
ALFRED W. PERRY, D. M. Chimiste du Bureau de Santé.
Je certifie que le Dr Perry, a fait l'expérience et que sa déclaration est exacte.
C. B. WHITE, D. M. Président du Bureau de Santé.
14 août—1m.

Charbon! Charbon!! Charbon!!
H. E. C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, &c. Aux plus bas prix du marché. 1er sept—3m

Hy. J. MONTAGNET,
(Successeur d'ALF. LAISNÉ, agent)
MARCHAND DE CHARBONS
Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.
Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du 3e district; son bureau, No 167 de la rue Commune près Carondelet, Nlle Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au plus courant du marché et le livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—3m

CUNDURANGO BITTERS
De Maguire,
Le grand régulateur,
M. B. MORRISSON & CO., Agents, au coin des rues Magazine et Canal
27 juin—3m. D.MarJ.

BOIS
De Construction et de Charpente. Bois Brute de toutes dimensions, de 6 à 14 piastres par mille pieds. Bois fin. Bois Blanchi de $12 50 à $22 50 par mille pieds, rendu.
NEVERS & HEBY, 315, rue Julia, Nouveau Bassin, MAISON FRANÇAISE.
10juil—1an